

« Étude Précarité 2001 »

Les variables du « volet précarité du patient »

*Journée de formation - information
du 9 novembre 2001*

Quelle précarité du patient ?

- **Sous l'angle « facteur de surcoût des séjours »**
- **Approche multidimensionnelle**
- **Appréhension à travers des notions simples, objectives et reproductibles :**
 - **conditions particulières d'enquête :**
 - les « enquêtés » sont avant tout des patients
 - les « enquêteurs » sont avant tout des « soignants »
- **Recherche de « marqueurs » de précarité :**
 - exemple des « Revenus » : il ne s'agit pas de connaître le montant des revenus du patient ou de son ménage

Quelle situation du patient ?

- **Situation actuelle** : au plus, dans le mois précédant l'hospitalisation
- **Situation du patient, mais aussi parfois** :
 - **du conjoint** : « *Niveau de scolarisation* », « *Bénéficiaire minima sociaux* », « *Emploi* »
 - **du « ménage »** : ensemble de personnes
 - vivant sous le même toit (hors hébergement collectif),
 - quels que soient leur âge et leur lien de parenté :
« *Imposition* »

« Identification »

- « N° Finess » et « N° Précarité » : pré-imprimés
- Informations permettant le couplage avec le « RUM » (PMSI) : éventuellement renseignées en amont du recueil
 - « Numéro d 'unité médicale »
 - « Date de la coupe » :
 - choix relatif de l'établissement
 - délimitation du champ des patients à enquêter
 - « Date de naissance du patient »
 - « Sexe du patient »
 - « Date d'entrée du patient dans l'unité médicale »

« Situation familiale - composition du ménage - lien social »

- **Notion « large » de la vie en couple**
- **Ajout « hébergement collectif ? » par rapport au test :**
 - par opposition à « ménage ordinaire », au sens de l'INSEE
- **« Nb. de personnes vivant sous le même toit ? » :**
 - compter aussi le patient et les enfants éventuels,
 - et quel que soit le lien de parenté des personnes
- **« En cas de difficulté passagère ... » :**
 - « passagère » : de l'ordre d'une semaine
 - « environnement familial et amical » : et non institutionnel

« Stabilité du logement »

- **Situation exclusive** : cocher une seule case
 - **stable**
 - **temporaire** : *par exemple, « dépannage » chez un ami ou hôtel*
 - **sans domicile** : *squatt, rue, accueil de nuit*
- **En cas d'hébergement collectif** :
 - **cocher « stable »** s'il s'agit d'un hébergement collectif à caractère pérenne : *maison de retraite, institution religieuse, caserne, foyers de travailleurs ou d'étudiants etc...*
 - **cocher « temporaire », dans les autres cas** : *par exemple, Centre d'Hébergement et de Réadaptation Sociale*

« Niveau de scolarisation »

- **Scolarisation** : recherche de « marqueurs » de précarité => niveau d'études supérieures non spécifié
- « **Besoin d'assistance pour comprendre des documents administratifs** » :
 - il s'agit ici d'apprécier :
 - un éventuel handicap « culturel »
 - et non un handicap « physique » (*malvoyants etc...*)

« Nationalité du patient »

- **Situation très synthétique :**

- **nationalité française**

- **autre nationalité relevant de l'Union Européenne**

- **autre nationalité hors Union Européenne :**

il s'agit de cibler d'éventuelles difficultés d'intégration liées à :

- *la stabilité du séjour,*
- *à l'accès à l'emploi*

« Protection sociale »

★ Protection sociale de base

- **Le patient dispose-t-il d'une protection sociale de base ?**

En tant qu'assuré ou ayant-droit (conjoint, enfant) affilié au régime général ou aux régimes spéciaux de la sécurité sociale, ou à une assurance privée de base, ou à la couverture maladie universelle (CMU) de base

- **Si oui, s'agit-il de la couverture maladie universelle (CMU) ?**

*Conditions d'attribution : droit immédiat pour toute personne en résidence stable et régulière sur le territoire français
1,2 millions de bénéficiaires*

« Protection sociale »

Protection sociale complémentaire

- **Le patient dispose-t-il d'une protection sociale complémentaire ?** : *en d'autres termes, d'une mutuelle*

- **Si oui, s'agit-il de la CMU complémentaire ?**

Condition d'attribution : droit, sous condition de ressources, à une couverture complémentaire gratuite avec dispense d'avance des frais (seuil de 3 600 francs pour une personne, 5 millions de bénéficiaires)

Le patient bénéficie-t-il de l'aide médicale Etat ?

concerne les patients qui n'ont pas droit à la CMU : les étrangers en situation irrégulière

« Revenus »

- **Minima sociaux : recueil non exhaustif par souci de faciliter et fiabiliser le recueil :**
 - « **ASS** » : confusion possible avec « allocation unique dégressive » (« chômage »)
 - « **Allocation d'assurance veuvage** » : confusion possible avec « pension de réversion »
 - « **Allocation supplémentaire vieillesse** » : confusion possible avec retraite
- **Imposition : sous l'angle du « ménage » :**
 - **pas seulement du patient**

« Emploi »

- **Situation actuelle** : au cours du mois précédant l'hospitalisation
- **« En activité professionnelle »** :
 - y compris « emploi précaire » : emploi dont la durée est limitée dans le temps (*intérim, CDD, stage ou contrat aidé, contrat d'apprentissage ...*)
- **Hésitation entre « En activité professionnelle » et « Chômage et/ou recherche d'emploi »** : si moins de 72 heures de travail par mois ==> cocher la 2ème situation

« Motifs de non réponse »

- **Éventuellement plusieurs motifs :**
 - refus du patient
 - état de santé du patient
 - patient ne comprenant pas le français
 - autre
- **En cas de non réponse, à l'exception des refus :**
remplir le questionnaire (même partiellement) à partir du dossier du patient et d'informations en provenance de la famille (protection sociale notamment)